

**Séance de la Commission Permanente du lundi 26 février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de février, à quatorze heures, la Commission Permanente du Centre Communal d'Action Sociale s'est réunie à la Maison des Associations de Royan, sous la présidence de Monsieur Claude DUCHÉ, membre de la Commission Permanente du Centre Communal d'Action Sociale de Royan.

**Présents :**

Mme Marie-Françoise BENOIT, Mme Isabelle CHATEAU, M. Claude DUCHÉ, M. Jacques GUIARD, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, M. Gilbert THULEAU

**Absents excusés :** Mme Françoise BAUDE, M. Denis MOALLIC

**Date des convocations :** 5 février 2024

Membres en exercice : 8  
 Pour : 6

Membres présents : 6  
 Contre : 0

Nombre de votants : 6  
 Abstention : 0

**N° 24-023**

**OBJET : SECOURS RESTAURATION SCOLAIRE**

Vu l'article R123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le Conseil d'Administration à mettre en place une commission permanente,

**LA COMMISSION PERMANENTE  
 DÉCIDE**

d'accorder un secours financier, à 6 familles, soit 8 enfants, pour le règlement de leurs factures de restauration scolaire, pour février et mars 2024, pour un montant global plafond de 480,56 €.

La somme sera versée directement à – Régie périscolaire – 4 allée des Mattes du Gua– 17200 ROYAN.

Fait à ROYAN, le 26 février 2024

Pour le Conseil d'Administration  
 Le Président du CCAS  
 Maire de Royan

Patrick MARENGO



Certifié exécutoire  
 compte tenu de l'accomplissement  
 des formalités légales, le 04/03/2024  
 Certifié conforme  
 Centre Communal d'Action sociale de Royan,  
 le 04/03/2024  
 Par délégation du Président,  
 La Directrice du CCAS  
**Frédérique SALLES**

